

Développement et maintien de l'activité en lien avec les JO de 2024

CCI OISE

Présentation du dispositif

Développer et maintenir l'activité économique en lien avec les Jeux Olympique et Paralympiques 2024 ou de toute manifestation à dimension internationale.

2 étapes d'accompagnement

Étape 1 :

- un diagnostic de l'entreprise afin de construire un plan d'action,
- le montage du dossier d'aides pour la présentation du projet au comité.

Étape 2 : le financement d'opérations d'aménagement, de création ou de restructuration de locaux d'activités pour développer des activités nouvelles en lien avec les Jeux Olympiques (JO) et Paralympique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Critères d'éligibilité

Pour le porteur de projet

Dans le cadre de l'étape 1 :

- la réalisation du diagnostic par le conseiller expert de la CCI,
- ne pas faire l'objet d'un accompagnement dans un autre programme régional ou national.

Dans le cadre de l'étape 2 :

- être une entreprise industrielle, commerce, services ou exploitation agricole qui souhaite positionner son activité en lien avec les JO 2024 et qui a besoin soit d'investir soit de renforcer sa digitalisation,
- être située sur le territoire de l'Oise.

Pour la prise en charge de l'accompagnement

Dans le cadre de l'étape 1 :

- ne pas être en régime micro-entrepreneur,
- disposer de locaux,
- ne pas être une entreprise de prestation à caractère intellectuel.

Dans le cadre de l'étape 2 :

- présenter un argumentaire de positionnement de l'activité de l'entreprise par rapport aux JO,
- remplir le dossier correspondant pour passage en comité,
- le comité statuera sur le montant de l'aide.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Étape 1 : l'aide prend la forme d'une subvention de 500 € HT par accompagnement réalisé.

Étape 2 : l'aide correspond à 50% HT du budget total des dépenses éligibles (liées au JO) dans la limite de 8 000 € HT d'investissement.

Quelles sont les modalités de versement ?

Étape 1 : Sur présentation du bilan reprenant le plan d'action détaillé.

Étape 2 : Jusqu'à 4 000 € HT sur facture et après validation par le comité d'engagement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les dossiers de demandes complets sont à adresser à la CCI de l'Oise soit par mail revitalisation@cci-oise.fr ou soit par courrier :

CCI de l'Oise
Revitalisation
18, rue d'Allonne
60000 Beauvais

Organisme

CCI OISE Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

- 18 rue d'Allonne
CS 60250
60000 BEAUVAIS Cedex
Téléphone : 03 44 79 80 81